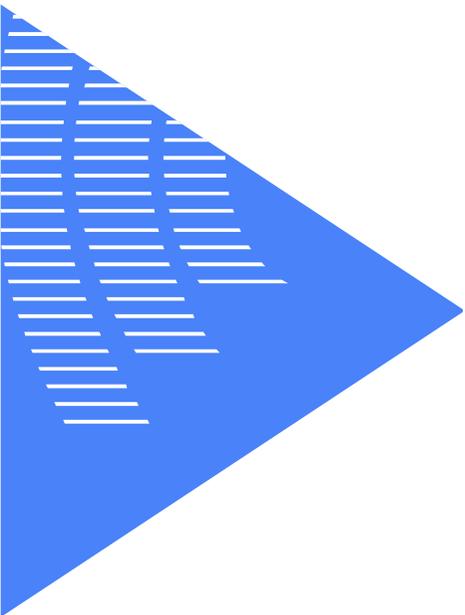


INFORMATION DE LA PLACE ASSURANCE : FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET FOURNISSEURS DE SOLUTIONS

30 Septembre 2024



ORDRE DU JOUR

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES
2. CALENDRIER DES TAXONOMIES
3. ÉVOLUTION DE LA COLLECTE ORPSNAT_RP
4. ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES FLUX ASSURANCE-VIE ET ÉPARGNE RETRAITE
5. POINTS DIVERS
6. RAPPELS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUPPORT
7. QUESTIONS/RÉPONSES

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 1/3

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis

Arrêtés Q1 et Q2 2024

Remises SOLO QES / QRS / QES+QRS

	Taux de remise	Taux de qualité (remises valides + remises avec avertissement)	Taux de remises valides	Taux de remises avec avertissement	Taux de remises en erreur
QES					
Q1 2024					
QES à J+1	98,58%	100,00%	61,15%	38,85%	0,00%
QES à J+11	100,00%	100,00%	61,70%	38,30%	0,00%
QES à J+21	100,00%	100,00%	61,70%	38,30%	0,00%
Q2 2024					
QES à J+1	98,58%	100,00%	59,71%	40,29%	0,00%
QES à J+11	98,58%	100,00%	59,71%	40,29%	0,00%
QES à J+21	100,00%	100,00%	60,28%	39,72%	0,00%
QRS					
Q1 2024					
QRS à J+1	86,14%	100,00%	96,55%	3,45%	0,00%
QRS à J+11	95,05%	100,00%	96,53%	3,47%	0,00%
QRS à J+21	96,70%	100,00%	96,59%	3,41%	0,00%
Q2 2024					
QRS à J+1	92,74%	100,00%	97,15%	2,85%	0,00%
QRS à J+11	96,37%	100,00%	97,26%	2,74%	0,00%
QRS à J+21	97,36%	100,00%	97,29%	2,71%	0,00%
QES+QRS					
Q1 2024					
QES+QRS à J+1	90,09%	100,00%	84,25%	15,75%	0,00%
QES+QRS à J+11	96,62%	100,00%	85,08%	14,92%	0,00%
QES+QRS à J+21	97,75%	100,00%	85,25%	14,75%	0,00%
Q2 2024					
QES+QRS à J+1	94,59%	100,00%	84,76%	15,24%	0,00%
QES+QRS à J+11	97,07%	100,00%	85,15%	14,85%	0,00%
QES+QRS à J+21	98,20%	100,00%	85,32%	14,68%	0,00%

Taux < 95%

95% < Taux < 98%

Taux > 98%

Pour rappel, EIOPA analyse la qualité des remises à J+11 sur QES+QRS, le taux retenu est donc de 97,07%

- QES : amélioration sur les taux de remise des QES par rapport à Q4 2023
- QRS : amélioration du taux de remise entre le Q1 et Q2 2024. Un effort de ponctualité est à poursuivre.

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 2/3

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis

Arrêtés Q1 et Q2 2024

Remises SOLO QRB / QFS / QEI

	Taux de remise	Taux de qualité (remises valides + remises avec avertissement)	Taux de remises valides	Taux de remises avec avertissement	Taux de remises en erreur
QRB					
Q1 2024					
QRB à J+1	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+11	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+21	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Q2 2024					
QRB à J+1	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+11	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+21	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%

QFS					
Q1 2024					
QFS à J+1	100,00%	100,00%	75,00%	25,00%	0,00%
QFS à J+11	100,00%	100,00%	75,00%	25,00%	0,00%
QFS à J+21	100,00%	100,00%	75,00%	25,00%	0,00%
Q2 2024					
QFS à J+1	100,00%	100,00%	75,00%	25,00%	0,00%
QFS à J+11	100,00%	100,00%	75,00%	25,00%	0,00%
QFS à J+21	100,00%	100,00%	75,00%	25,00%	0,00%

QEI					
Q1 2024					
QEI à J+1	100,00%	100,00%	65,22%	34,78%	0,00%
QEI à J+11	95,65%	100,00%	63,64%	36,36%	0,00%
QEI à J+21	100,00%	100,00%	65,22%	34,78%	0,00%
Q2 2024					
QEI à J+1	100,00%	100,00%	60,87%	39,13%	0,00%
QEI à J+11	100,00%	100,00%	60,87%	39,13%	0,00%
QEI à J+21	100,00%	100,00%	60,87%	39,13%	0,00%

Taux < 95%
95% < Taux < 98%
Taux > 98%

- QEI à J+11 : un ajustement d'attendu explique la baisse du taux de remise

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 3/3

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis

Arrêtés Q1 et Q2 2024

Remises GROUPE QFG / QRG

Taux < 95%
95% < Taux < 98%
Taux > 98%

	Taux de remise	Taux de qualité (remises valides + remises avec avertissement)	Taux de remises valides	Taux de remises avec avertissement	Taux de remises en erreur
QFG					
Q1 2024					
QFG à J+1	90,48%	100,00%	26,32%	73,68%	0,00%
QFG à J+11	95,24%	100,00%	25,00%	75,00%	0,00%
QFG à J+21	95,24%	100,00%	30,00%	70,00%	0,00%
Q2 2024					
QFG à J+1	100,00%	100,00%	30,00%	70,00%	0,00%
QFG à J+11	100,00%	100,00%	30,00%	70,00%	0,00%
QFG à J+21	100,00%	100,00%	35,00%	65,00%	0,00%
QRG					
Q1 2024					
QRG à J+1	97,56%	100,00%	60,00%	40,00%	0,00%
QRG à J+11	100,00%	100,00%	58,54%	41,46%	0,00%
QRG à J+21	100,00%	100,00%	57,14%	42,86%	0,00%
Q2 2024					
QRG à J+1	100,00%	100,00%	52,38%	47,62%	0,00%
QRG à J+11					
QRG à J+21					

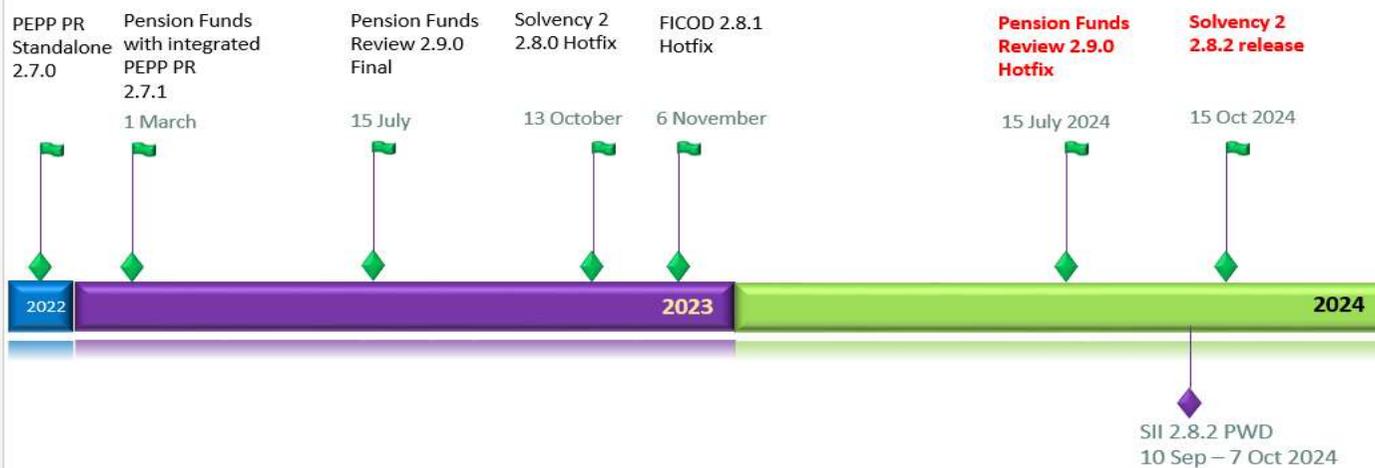
2.1 PLANNING PRÉVISIONNEL TAXONOMIES 2024

Reporting+A10:E15	Version	Prévision de publication	Date d'arrêté	Commentaire
SOLVABILITÉ II (EIOPA)	2.8.2	oct.-24	déc.-24	<p>Cette version est qualifiée de "mineure" par l'EIOPA (en effet, les modifications sont substantielles par rapport à une hotfix classique).</p> <p>La version Draft a été publiée le 10/09/2024 (retours -> 07/10/2024) et la version définitive est attendue pour le 15/10/2024.</p> <p>La Release notes 2.8.2 est disponible sur le site EIOPA (in addition to the validation improvements, also introduces some changes limited to EIOPA reporting templates. In addition, ECB add-on was also updated).</p>
ORPS (reporting européen)	1.4.1	nov-24	mars-25	Prise en compte de la taxonomie PF 2.9.0 hotfix publiée par EIOPA le 15/07/2024
ORPS National (reporting RC et RP)	1.1.0.2	sept-24	déc.-24	<p>Statut : publiée</p> <p>La taxonomie ORPS NAT à usage interne ACPR intègre le reporting national prudentiel (RP) à côté du reporting national comptable (RC).</p> <p>Remise Excel sous le nouveau format compatible avec leur traitement par la taxonomie XBRL</p> <p>Le formulaire de saisie sera mis à disposition sur le site eSurfi-Assurance</p>
RAN (reporting national assurance)	1.7.1	oct.-24	déc.-24	Cette version hotfix introduit des contrôles complémentaires intra tableaux FR.13.XX et FR.04.XX
LCB-FT	2.3.1	juil-24	déc-24	<p>Statut : publiée</p> <p>Cette version comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réactivation des contrôles portant sur les lignes facultatives en 2023 - la correction de l'assertion val_tv02-1.xml (désactivée sur version 2.3.0) - l'amélioration du référencement Banque/Assurance des contrôles inter-tableaux

2.2 CALENDRIER EIOPA

EIOPA REGULAR USE

EIOPA TAXONOMY ROADMAP



3. ORPS NAT RP : NOUVELLES MODALITÉS DE REMISES À PARTIR DE L'ARRÊTÉ DU 31/12/2024

- Conformément à l'Instruction 2023-I-01, pour les Organismes de Retraite Professionnelle Supplémentaire, des évolutions sur les modalités de remises sont applicables à partir de l'arrêté de 12/2024, pour le registre Prudentiel.

- Les modalités et les évolutions de la collecte ORPS
 - Les organismes continuent de remettre les données au format Excel, en utilisant les fichiers spécifiques qui seront publiés prochainement sur le site eSurfi Assurance.
 - L'état ORPS Annuel National reste décomposé en deux états distincts :
 1. Le **RP** = La nouvelle version du **Registre Prudentiel** sera à déposer dans le rapport **ORPS_NATIONAL_RP**. Dans Onegate, un **compte rendu de traitement** (CRT) sera restitué au remettant recensant **des contrôles de cohérence** portant notamment sur le formalisme, l'unicité des données.
 2. Le **RC** = Registre Comptable est toujours à déposer dans le rapport **ORPS_NATIONAL_RC**. Sans changement, par rapport à la précédente version.

Une communication sera publiée en fin d'année sur le site de l'ACPR pour la nouvelle modalité de remise des ORPS Nationaux du Registre Prudentiel.

- Date limite des remises ORPS National : 30/04/2025

Domaine Onegate	Périodicité	Libellé du rapport	Code rapport dans Onegate
RPS	Annuelle	ORPS Reporting National Prudentiel	ORPS_NATIONAL_RP
RPS	Annuelle	ORPS Reporting National Comptable	ORPS_NATIONAL_RC

4. ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES FLUX ASSURANCE-VIE ET ÉPARGNE RETRAITE

Suite à la publication de l'instruction 2023-I-20, la collecte suivi flux évoluera à partir de 2024.



5. POINTS DIVERS

OUVERTURE DU PORTAIL ACPR

Le Portail des Autorisations déjà utilisé par les entreprises pour déposer les demandes d'autorisation et notifications à la direction des Autorisations de l'ACPR, est étendu au contrôle permanent.

Il s'agit donc d'un seul et unique portail qui permettra de gérer l'ensemble des demandes et échanges dans le cadre du contrôle permanent ou des demandes d'autorisations.

L'ouverture du portail se fera de façon progressive.

Date cible 02 décembre 2024 : ouverture du portail pour les échanges avec les organismes d'assurances.

20 janvier 2025 : ouverture du portail pour les échanges avec les établissements bancaires (hors établissements sous supervision directe de la BCE) et les échanges concernant la LCB-FT ainsi qu'avec le secrétariat général.

Pour plus d'information, vous pouvez vous inscrire au webinaire du 3 octobre 2024 de 15h30 à 16h30 en cliquant sur le lien suivant : <https://acpr.banque-france.fr/webform/webinaire-portail-acpr>

REFONTE DU SITE E-SURFI

6. RAPPELS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUPPORT

- ⇒ Des enquêtes de satisfaction Onegate sont disponibles, n'hésitez pas à y participer
- ⇒ **Droits à signer** : nous vous rappelons que les formulaires papiers ne sont plus à transmettre à l'ACPR depuis 09/2023, les déclarations doivent être effectuées uniquement dans Onegate
- ⇒ **Certificats** : nous vous rappelons que les demandes doivent être adressées en format papier. Les demandes par email ne seront pas traitées



QUESTIONS / RÉPONSES

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (1/1)

- Est-il prévu de faire évoluer le format de remises des ORPS nationaux vers le XBRL-XML?
L'ACPR a engagé une réflexion. A ce stade, nous n'avons pas d'informations.
- Avons nous des informations sur la sortie de la 2.10 coté EIOPA? et sur la date d'applicabilité de cette dernière?
Nous n'avons pas encore d'information sur la publication, mais la mise en application prévisionnelle serait au 31/12/2026.
- Est-ce que la collecte de flux devra faire l'objet d'une signature pour transmission sur le portail ONEGATE ?
Non, pour le moment ce n'est pas prévu. Une communication dédiée le confirmera.